

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal**  
**du Mercredi 22 octobre 2014 à 18h00**  
**à la Mairie de Barbazan**  
(voir ordre du jour en pièce jointe)

**Présents :** Mmes STRADERE Michèle Maire, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse 3<sup>ème</sup> Adjoint, VEYRIES Nadine,  
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, SIBRA Gérard 2<sup>ème</sup> adjoint, SALES André, VALLE Antony.

**Absente-excusee :** Mme NOE Liliane procuration à Mme BOLEA Maryse.

Madame STRADERE, Maire de Barbazan, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Mme Martine BUZON, secrétaire de Mairie, pour faire le compte-rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

**1 –Location appartement n°1 de la Mairie–**

L'appartement de la Mairie n°1 doit se libérer au mois de novembre. Une personne s'est proposée pour le louer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**Vote à l'unanimité.**

**2 –Mairie – Rénovation des fenêtres –**

Il est nécessaire de rénover les fenêtres de la Mairie. Plusieurs devis ont été demandés. L'entreprise ABP Menuiseries a été retenue. Le Conseil Général subventionne cette opération à hauteur de 40%.

**Vote : Pour : 9 Abstention : 1**

**Rénovation appartement n°2 de la Mairie –**

L'état des lieux effectué révèle que cet appartement doit être remis à neuf. Repeindre les murs, changer la moquette par du parquet flottant, remettre des ampoules.

Les travaux seront effectués par les agents communaux.

**Vote à l'unanimité.**

**3 – Point financier 2014 -**

Les nouvelles directives imposent que les factures soient réglées sous trente jours. A ce jour le budget est respecté. Il est nécessaire d'établir des décisions modificatives pour les fenêtres, le remboursement des cautions aux locataires, le matériel de l'école et de la garderie, une régularisation de titre et sur la cession des tronçonneuses.

En novembre une réunion de travail sur le budget sera planifiée.

**Vote à l'unanimité.**

#### **4 –Plan Communal de Sauvegarde –**

Suite aux élections municipales, le Plan Communal de Sauvegarde doit être remis à jour (coordonnées pour les nouveaux membres du conseil et pour les bénévoles). Ce plan permet de s'organiser pour faire face à un risque majeur. Il définit un poste de commandement (après alerte de la Préfecture) qui répartit les tâches. Chaque responsable distribue à chaque intervenant une fiche détaillée des mesures à prendre.

Ce plan communal de sauvegarde sera envoyé, complet avec le DICRIM, à la Préfecture.

**Vote à l'unanimité.**

#### **5 –Poste -**

Madame le Maire a eu une réunion avec la Directrice de la Poste qui lui a proposé de créer une Agence Postale. Le Bureau de Poste est un service rendu à la population. D'ailleurs, il y a toujours du monde au guichet. Madame le Maire propose donc de ne pas accepter cette Agence Postale et de laisser les horaires d'ouverture actuels.

**Vote à l'unanimité.**

#### **6–QUESTIONS DIVERSES–**

##### **Document unique**

Ce document recense les risques professionnels des employés municipaux et les moyens mis en œuvre pour réduire ces risques.

Une réunion sera programmée avec tout le personnel pour lister les risques dans chaque service et pour demander le respect des règles de sécurité afin d'éviter des accidents.

##### **Assurance statutaire**

Pour l'année 2015, la couverture statutaire des employés sera renouvelée à l'identique.

##### **Travaux –**

Compte rendu des travaux effectués sur la commune par le Pool Routier :

- Goudronnage route du nouveau cimetière jusqu'à la croix de Burs. Des changements de bordure béton sont à prévoir.

##### **Réfection ligne électrique –**

- Renforcement des réseaux, résorption des fils nus du Rond Point de Loures jusqu'au Casino et Allées de Vignaux et une partie de la route de Luscan.
- Changement de 29 lampes vétustes.
- La part communale s'élèvera à 5000,00 € et sera budgétée en 2016.

##### **Trottoirs Avenue des Thermes –**

Les travaux des trottoirs endommagés par les inondations ont débuté et doivent être terminés avant la fin du mois de novembre.

##### **Containers collectifs des ordures ménagères –**

Une entrevue avec le Président du SIVOM a eu lieu. Les démarches sont en cours. Les habitants seront prévenus par courrier des formalités à effectuer.

### Usine d'embouteillage de l'eau de Barbazan –

Les analyses d'eau sont bonnes. Le passage en commission se fera vers la fin de l'année. Puis il faudra attendre l'accord du Préfet.

- Les propriétaires des terrains sont d'accord pour vendre afin de réaliser le Chemin d'accès n° 2 –
- Le bâtiment de l'Office du tourisme sera mis à disposition de la société pour créer un restaurant d'entreprise. La location sera gratuite jusqu'à la fin des travaux.

### Traiteur

Une demande d'installation d'un traiteur ambulant sur le parking de l'office de tourisme est parvenue à la Mairie. Le Point au prochain conseil.

### Mr ANCINELL « Maison de l'Aristou »

Demande l'autorisation de poser un panneau à l'entrée de Barbazan (office de tourisme) et au Rocher pour signaler son activité.

Mme BOLEA désire aussi poser un panneau aux mêmes endroits.

Un membre du Conseil Municipal délimitera le lieu.

Les panneaux indicatifs (commerces, gîtes etc....).doivent être mis à jour. Des devis seront demandés.

### Taxe d'Aménagement

La commune peut fixer une taxe d'aménagement pour les nouvelles constructions. Cette taxe est élevée.

Le Conseil Municipal refuse d'appliquer cette taxe.

**Vote à l'unanimité.**

### Sécurité

Des détecteurs de fumée ont été achetés et des blocs de sortie sont à changer.

### Cantine

L'achat d'un micro-onde est demandé pour les enfants qui mangent à la Cantine. Si la législation le permet l'achat sera fait sur le budget de 2015.

### Communes forestières –

Une réunion a eu lieu à Montauban de Luchon. Il semblerait que la gestion de la forêt deviendrait le monopole de l'O.N.F. Cependant le coût pour les petites communes serait très élevé. La redevance demandée est à revoir.

Employés municipaux : Pour éviter les allées et venues une remorque a été achetée pour pouvoir transporter tout le matériel nécessaire pour travailler.

Parc des thermes : Un enclos est en construction pour accueillir deux paons.